

## LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME est convoqué

**mercredi 29 mai 2013**

**à la salle communale, Maison de commune de Bremblens, à 20h00**

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2012
2. Assermentation des nouveaux délégués
3. Communications du Comité de direction
4. Gestion et Comptes 2012 :
  - Rapport de la Commission de gestion
  - Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction
  - Discussion sur le rapport de la Commission de gestion
  - Adoption des conclusions du rapport de la Commission de gestion
5. Elections :
  - a. du (de la) président(e)
  - b. du (de la) vice-président(e)
  - c. des scrutateurs/trices et scrutateurs/trices suppléant(e)s
  - d. d'un représentant des autorités au Conseil d'Etablissement, en remplacement de M. Vincent Jaques
  - e. d'un nouveau membre à la Commission de gestion, en remplacement de Mme Brigitte Perdrix
6. Questions, vœux et divers

au nom du Conseil intercommunal

la présidente



M. Blauth

la secrétaire



J. Botteron

#### ***Pour mémoire, l'article 8 des statuts- Rôle du Conseil intercommunal (Art. 119 LC)***

*Le Conseil intercommunal joue dans l'association le rôle de Conseil général ou communal dans la commune.*

*Il nomme en son sein, chaque année, son président, son vice-président, deux scrutateurs et leurs deux suppléants.*

*Le président et le vice-président sont rééligibles.*

*La présidence est assurée en principe chaque année, à tour de rôle, par un délégué d'une commune différente.*

*Le bureau du Conseil est formé du président et de deux scrutateurs.*

*Le Conseil intercommunal nomme en outre un secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil intercommunal. Il est désigné pour cinq ans au début de la législature et est rééligible.*

Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la séance.

Morges, le 29 mai 2013

ANNEXE(S) : Comptes 2012  
Rapport comptes 2012  
Rapport de gestion 2012

COPIE(S) : Municipalités de l'ASIME  
Membres du Comité de direction